



Département de la santé, des affaires sociales et de la culture
Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Monsieur
Christophe Pannatier
Député-suppléant
Rue de la Fontaine 21
1965 Savièse

Date 22 décembre 2016

Question écrite n°15 « Des coûts pour qui ? Pourquoi ? »

Monsieur le député-suppléant,

Votre question citée en référence a retenu toute l'attention du Conseil d'Etat qui nous charge d'y répondre de la manière suivante.

La réalisation d'une étude sur les hospitalisations hors canton par libre choix a été demandée par la commission Santé, affaires sociales et intégration du Parlement. Elle a ensuite été appuyée par la commission Finances du Grand Conseil, sans caractère facultatif. Chaque hospitalisation étant payée à 55% par le canton du Valais, ces deux commissions parlementaires estiment important de connaître les raisons incitant des Valaisannes et Valaisans à se faire hospitaliser hors canton, alors que la prestation est disponible en Valais.

Pour donner suite à cette requête, le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) a demandé une offre à deux instituts d'étude de marché reconnus aux niveaux romand et suisse, à savoir LINK Institut et MIS Trend SA. Ces deux instituts ont été retenus pour leur crédibilité, leurs compétences avérées dans la réalisation de ce type d'enquête, ainsi que leur longue expérience. Tous deux disposent par ailleurs des ressources nécessaires pour traiter 1'000 à 2'000 questionnaires aussi bien en français qu'en allemand dans un délai relativement court avec professionnalisme et confidentialité.

Après analyse des offres, le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture a donné mandat à MIS Trend SA de réaliser l'enquête. Celle-ci a été lancée en octobre 2016 selon une méthode quantitative par questionnaires auto-administrés. Son coût se monte à 13'500 francs (TTC). Les résultats de cette enquête seront disponibles durant le 1^{er} trimestre 2017.

Dans l'espoir d'avoir pu apporter les éclaircissements demandés, nous vous prions de croire, Monsieur le député-suppléant, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Esther Waeber-Kalbermatten
Conseillère d'Etat

Copie à Serge Métrailler, député, chemin de Sussempy 7, 1971 Grimisuat
David Théoduloz, député, Tierpeu, 1993 Veysonnaz
Sidney Kamerzin, député, Case postale 529, 3960 Sierre
Président du Grand Conseil
Service parlementaire